

Redoublement L.2

Par **liloo83**, le **22/08/2018** à **20:56**

Bonjour,

Je voulais savoir si un redoublement était vraiment considéré comme "discréditant" pour un éventuel parcours en droit, notamment au niveau des Masters.

D'autant plus avec les nouvelles réformes.

J'ai redoublé ma L.2, et j'aimerais une réponse franche et honnête de quelqu'un qui s'y connaît et qui peut avoir une appréciation réelle et actuelle sur ce sujet.

Ps : je connais l'article du blog du professeur de droit d'Assas (il me semble...?)

Merci de m'éclairer sur le sujet...

Bonne soirée

Par **youpila**, le **22/08/2018** à **21:22**

Bonjour,

Chaque directeur de master effectue son recrutement selon ses propres critères. Certains feront prévaloir les résultats académiques sur l'ensemble du parcours alors que d'autres ne regarderont que les notes en M1. Certaines feront prévaloir la lettre de motivation et les stages sur les résultats obtenus. Certains regarderont uniquement les notes dans les matières enseignées dans le M2 alors que d'autres s'intéresseront à la moyenne générale...

Dans tous les cas, un redoublement en L1 ou L2 ne sera jamais rédhibitoire.

Un étudiant qui a une 10-11 chaque année de la L1 au master 1 sans redoublement ni rattrapage aura beaucoup moins de chance d'intégrer un master sélectif qu'un étudiant qui a redoublé sa L1 ou sa L2 mais qui a par la suite obtenu de bons voire de très bons résultats (12/13 voire 14/15 de moyenne).

A l'inverse, un étudiant qui a redoublé sa L1 ou sa L2 mais qui par la suite a stagné autour de 10 de moyenne passera certainement après un étudiant qui a eu 10-11 chaque année mais qui n'a jamais redoublé ni été à la session de rattrapage.

j'ai deux amis qui ont redoublé la L1 ce qui ne les a pas empêché de devenir notaire et

huissier.

Il ne faut pas s'inquiéter outre mesure. En revanche, si vous restez autour de 10 de moyenne l'an prochain, faites des stages et travaillez votre anglais afin que votre dossier se démarque lors de la sélection.

Par **liloo83**, le **22/08/2018** à **22:15**

Merci beaucoup de votre réponse !

C'est exactement la réponse que j'aurai aimé avoir

Juste petite précision, nous parlons de Master (très) sélectifs, ou de master en général ?

Par **youpila**, le **22/08/2018** à **23:18**

Un étudiant qui a plus de 14 de moyenne en L3/M1 dans une grande université (parisienne ou de province) est quasiment garanti de pouvoir intégrer les masters les plus sélectifs (peu importe s'il a redoublé en L1/L2)

Un étudiant qui a 12/13 peut également les intégrer mais doit à mon sens multiplier dossiers de candidature pour être sûr d'en décrocher un.

Un étudiant en dessous de 12 doit en outre candidater à des masters de sélectivité intermédiaire ou peu sélectif, ce qui ne veut pas dire qu'il est impossible pour eux d'intégrer un master très sélectif, mais bon il faut mieux assurer ses arrières.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de vérité absolue.

Je peux te donner mon exemple : licence et master 1 de droit privé général autour de 10-11 avec une session de rattrapage en L2 et en L3. J'ai fait un premier master 2 de droit privé général que je qualifierais de faible sélectivité et que j'ai obtenu avec 12,5 de moyenne.

J'ai enchaîné par un stage de six mois dans le département fiscal d'un cabinet d'affaires implanté dans toute la France (obtenu sans aucun piston et sans avoir jamais fait de droit fiscal auparavant).

J'ai ensuite intégré un second master 2 de droit fiscal de sélectivité plutôt haute (sans être le top niveau) que j'ai réalisé dans le cadre de mon PPI à l'école des avocats.

Après, chacun fait son propre parcours et il faut relativiser l'importance du master 2. Les recruteurs (en tout cas en cabinet d'avocats) connaissent mal la sélectivité des masters. Généralement ils connaissent les étiquettes DJCE/assas/sorbonne et c'est à peu près tout. L'important c'est de ne jamais s'autocensurer que ce soit dans la recherche d'un master 2, d'un stage ou d'un emploi et ce peu importe son parcours.

Par **liloo83**, le **23/08/2018** à **21:00**

Merci !!

Et l'entrée en master 1 est garantie dans tous les cas dans notre université une fois la licence obtenue, n'est-ce pas ?

Après il faut savoir mettre le paquet pendant l'année afin de ne pas regretter par la suite nos notes... C'est toujours la même chose..

Malgré cela, et qu'importe le Master 2 obtenu, rien n'empêche par la suite d'aller à l'école d'avocat? Pourquoi la sélectivité du Master 2 est-elle alors si importante, si la finalité est la même, à la sortie? C'est simplement un gage de "qualité" pour les futurs recruteurs, dans ce cas? Excusez mes questions si elles paraissent peut être idiotes...

Par **LouisDD**, le **23/08/2018** à **22:34**

L'école d'avocat est accessible sur concours (CRFPA) avec un M1 en poche... donc le M2 en soit..

Bonne soirée